



Charte



"Mare conservatoire à tritons"

Les 10 commandements du gestionnaire d'une mare :

Pour ma mare ...

- *Je n'introduis pas de poissons, quels qu'ils soient, et je tente d'exporter ceux qui seraient présents.*
- *Je n'introduis pas d'amphibiens (ils viendront naturellement).*
- *Je n'introduis pas de plantes exotiques (elles peuvent être envahissantes et héberger des hôtes indésirables).*
- *Je n'utilise pas de biocides (désherbants, etc.) à proximité.*
- *Je garde si possible au moins le tiers des berges en pente douce (pour que la faune puisse en ressortir facilement).*
- *J'attends l'automne pour intervenir sur la mare et j'essaie de ne pas en curer plus de la moitié en une fois.*
- *Je ne m'inquiète pas si ma mare s'assèche en été.*
- *Je veille à prendre rendez-vous avec des spécialistes pour faire le point sur ma mare (environ tous les 5ans).*
- *J'essaie chaque année de faire des photos de ma mare pour en suivre l'évolution.*
- *J'appose aux abords, dans la mesure du possible, le panneau "Mare conservatoire à tritons"*

Date :

Fait à :

Signature du gestionnaire de mare :



Merci de votre implication !

Un label porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels Isère – AVENIR (renseignements : 09.84.36.01.52.) permettant aux espèces de tritons de se maintenir autour du site Natura 2000 de la Tourbière du Grand Lemps